



*Vers une **Garantie emploi jeunesse***



INSTITUT
BROADBENT
INSTITUTE

INTRODUCTION

On entend souvent parler du niveau de chômage élevé et du sous-emploi chez les jeunes, ainsi que des difficultés croissantes rencontrées par les jeunes Canadiens qui finissent leurs études et tentent leur chance sur le marché du travail.

Mais les paroles ne suffisent pas, et les actions réelles de la part du gouvernement et des employeurs manquent à l'appel.

Ce rapport explore en détail certaines dimensions clé des difficultés d'emplois chez les jeunes. Il souligne l'effet des compressions du gouvernement conservateur dans les programmes d'emplois pour les jeunes et demande des actions concrètes, dès maintenant, de la part du gouvernement et des grands employeurs afin de créer plus d'emplois de qualité pour les jeunes canadiens.

Nous demandons le développement d'une audacieuse Garantie emploi jeunesse qui assurerait que toute personne âgée de moins de 25 ans ait accès à un bon emploi, stage rémunéré ou poste d'apprenti à l'intérieur de quatre mois après avoir quitté l'éducation formelle ou devenir chômeur.

Afin de donner le coup d'envoi de cette Garantie emploi jeunesse, un plan d'emploi initial exigerait un investissement annuel de 670 millions \$ par les entreprises canadiennes, particulièrement les grandes entreprises. Ce montant serait égalé par une autre injection annuelle de 670 millions \$ du gouvernement fédéral dans la Stratégie emploi jeunesse. Cette contribution s'ajouterait à la somme investie actuellement par le gouvernement qui totaliserait alors 1 milliard \$. La contribution des grandes entreprises prendrait la forme d'opportunités de placement, tandis que la part du gouvernement fédéral permettrait de soutenir l'emploi chez des petits employeurs du secteur privé, ainsi que dans le secteur public et au sein des organismes à but non lucratif.

Le coût de 670 millions \$ de ce programme pour les entreprises ne représente qu'une infime partie des 630 milliards de dollars « d'argent mort » que possèdent actuellement ces entreprises, selon les données de Statistique Canada (Tableau CANSIM 378-0121). Et cela ne représente que le quart du coût du programme controversé de fractionnement du revenu qui est proposé par le gouvernement conservateur, dont pour la plupart une minorité de familles riches pourraient profiter.

Nous demandons le développement d'une audacieuse Garantie emploi jeunesse qui assurerait que toute personne âgée de moins de 25 ans ait accès à un bon emploi, stage rémunéré ou poste d'apprenti à l'intérieur de quatre mois après avoir quitté l'éducation formelle ou devenir chômeur.

L'Institut Broadbent estime que ces investissements de la part du gouvernement et des entreprises permettraient de créer 186 000 postes coopératifs, stages rémunérés ou emplois d'été à temps plein d'une durée de trois mois avec un taux horaire de 15 \$.

Avec un tel programme offert sur une base annuelle (quatre vagues de postes d'une durée de trois mois), le nombre de jeunes sans emploi à chaque mois tomberait à 46 500, soit un jeune sur 8 (12,2 %). Bien qu'il ne s'agisse que d'un premier pas vers une garantie, cela permettrait de réduire le taux de chômage actuel chez les jeunes (en mai 2014) de 13,3 % à 11,7 %. Le programme pourrait ensuite être bonifié à long terme.

EMPLOI, SOUS-EMPLOI ET CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

Malgré le fait que l'on parle souvent du vieillissement de la population, il y a encore une large part de jeunes au Canada. Il y a environ deux millions de jeunes âgés de 15 à 19 ans, et 2,4 millions de jeunes âgés de 20 à 24 ans. Au cours des prochaines années, presque tous les jeunes de ces groupes d'âge seront à la recherche d'emplois à temps plein, ce qui devrait faire en sorte de maintenir la taille générale de la main-d'œuvre canadienne même si la génération des « baby-boomers » prend graduellement sa retraite (Halliwell, 2013).

La majorité des jeunes font déjà partie de la population active. En avril 2013, avant la fin de l'année scolaire, la participation des jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans au marché du travail était de 60,7 %. Ce taux a augmenté pour s'établir à 73,2 % en juillet, alors que les étudiants cherchaient du travail pour l'été (Statistique Canada, Tableau CANSIM 282-0001; données non désaisonnalisées). Le taux de participation mesure la proportion de travailleurs d'un groupe d'âge qui travaillent ou qui recherchent activement du travail. Le taux de participation au marché du travail des jeunes de 20 à 24 ans était de 72,6 % en avril, et de 83,4 % en juillet 2013. Plusieurs jeunes de ce groupe ont déjà quitté le monde des études à temps plein et cherchent du travail permanent à temps plein.

Lorsqu'il est question du défi que représente la recherche d'un emploi sûr, les faits sont clairs. Il y a beaucoup plus de jeunes qui cherchent du travail qu'il n'y a d'emplois à combler. Un Canadien sur 7 (13,3 %) âgé de 15 à 24 ans, c'est-à-dire un total de 376 700 jeunes, étaient sans emploi en mai 2014. Beaucoup d'autres sont en situation de sous-emploi ou ont arrêté de chercher

du travail. Les jeunes travailleurs ont également subi plus durement les effets de la récession de 2008-2009. Malgré la reprise économique, leur situation aujourd'hui demeure plus difficile qu'avant la récession.

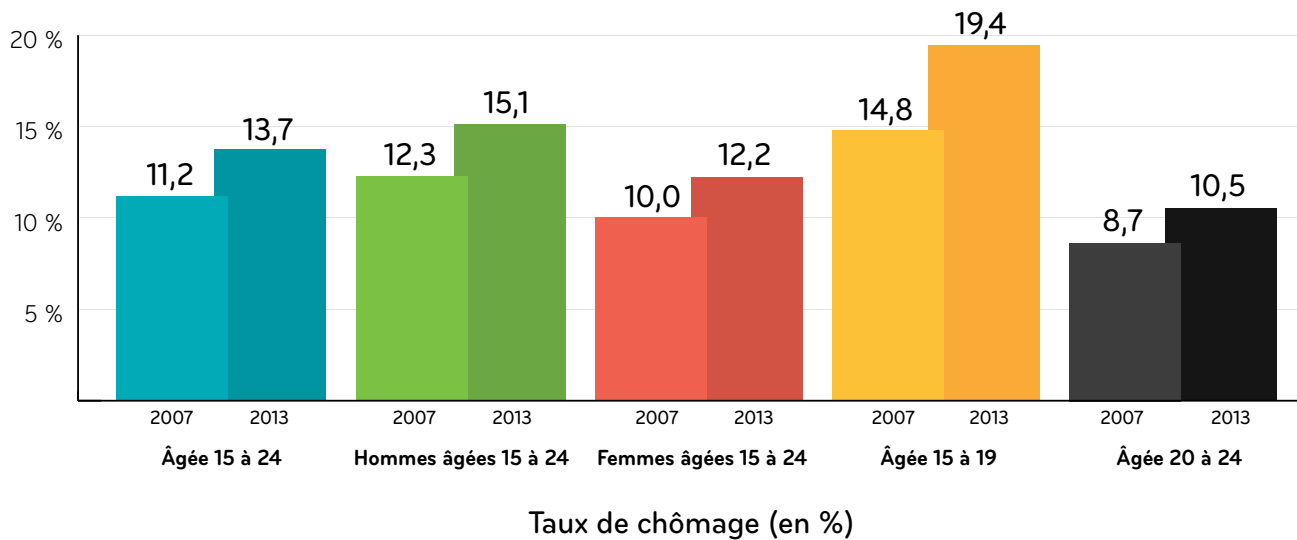
Il est également important de noter que certains groupes de jeunes souffrent plus que d'autres sur le marché du travail. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (2011) révèlent que le taux de chômage chez l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans était de 16,6 % en 2011, mais de 20,5 % chez les jeunes appartenant à des groupes de minorités visibles et de 28,9 % chez les jeunes autochtones. De plus, il y a une grande différence entre le taux d'emploi, qui est de seulement 30,2 % chez les jeunes des Premières Nations et de 37,6 % chez les jeunes des minorités visibles, comparativement à 50,4 % chez l'ensemble des jeunes.

Près de la moitié des emplois perdus en 2008-2009 étaient des emplois occupés par des jeunes de 15 à 24 ans (Fong, 2012). Cela est une caractéristique typique des récessions, puisque les employeurs sont réticents à renvoyer leurs employés plus vieux et plus expérimentés. Les jeunes travailleurs sans emploi, particulièrement ceux qui n'ont aucune expérience, sont désavantagés sur le marché du travail lorsqu'il y a également des travailleurs plus vieux et plus expérimentés sans emploi. Comme le dit l'adage, les jeunes travailleurs sont « les derniers embauchés et les premiers renvoyés ».

Le taux de chômage chez les jeunes correspond typiquement au double du taux de chômage chez les travailleurs du groupe d'âge principal, âgés de 25 à 54 ans (Tal, 2013; Bernard, 2013). Toutefois, ce ratio

EMPLOI, SOUS-EMPLOI ET CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

TABLEAU 1a: LA JEUNESSE DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL, AVANT ET APRÈS LA RÉCESSION



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0002

a augmenté pour s'établir à 2,4 durant la période de reprise économique, et demeurerait à 2,3 en mai 2014, alors que le taux de chômage chez les jeunes était de 13,3 %, comparativement à 5,8 % chez les travailleurs de 25 à 54 ans (Tableau CANSIM 282-0087).

L'écart plus élevé que normal entre le taux de chômage chez les jeunes et le taux de chômage du groupe d'âge principal s'explique en partie par le fait que le taux de participation au marché du travail des personnes plus âgées (55 ans et plus) a augmenté, passant de 33,3 % en 2007 à 37,3 % en 2013. Au cours de cette période, le taux de participations des gens âgés entre 60 et 64 ans a augmenté considérablement, passant de 47,1 % à 53,7 % (Statistiques Canada, Tableau CANSIM 282-0002). Le report de la retraite dans un marché de l'emploi inerte a pour effet de limiter les opportunités d'emploi pour les jeunes (Fong, 2012).

Contrairement aux travailleurs plus âgés, le taux de participation des jeunes (le nombre de jeunes

qui travaillent ou cherchent du travail) a diminué considérablement, passant de 66,9 % en 2007 à 63,8 % en 2013 (Tableau CANSIM 282-0002). Ce taux de participation, qui se situait à 64,5 % en mai 2014, se situe toujours bien en-deçà du niveau d'avant la récession.

Comme la montre le tableau 1a, l'augmentation du taux de chômage chez les jeunes entre 2007 et 2013 a été plus importante chez les adolescents. Le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans a néanmoins également augmenté, passant de 8,7 % à 10,5 %. L'augmentation du taux de chômage a été un peu plus prononcée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. La diminution du taux de participation a également été plus importante chez les adolescents que chez les 20-24 ans.

La diminution du taux de participation chez les jeunes (voir le tableau 1b) reflète en partie le fait que l'inscription aux études postsecondaires a quelque peu augmenté chez les jeunes en raison

EMPLOI, SOUS-EMPLOI ET CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

d'un marché de l'emploi inerte. Cela s'explique également en partie par le fait que certains jeunes ont simplement arrêté de chercher un emploi.

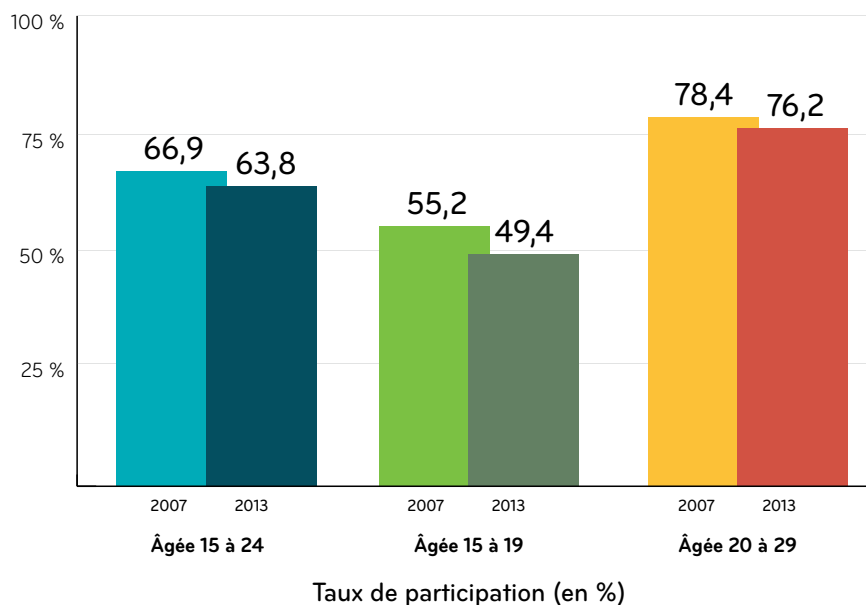
Benjamin Tal de la CIBC Economics (2013) souligne avec inquiétude le fait que, au milieu de l'année 2013, une jeune sur 20 (ou 225 000 jeunes) ne fréquentait pas l'école et ne participait pas non plus au marché du travail (c'est-à-dire qu'ils ne travaillaient pas et ne cherchaient pas activement du travail). Bien que certains jeunes de ce groupe puissent être de nouveaux parents, être en train de voyager ou occuper un travail non rémunéré, il demeure inquiétant de constater que certains jeunes découragés avec un faible niveau d'éducation puissent se retirer de manière permanente du marché de l'emploi.

Selon Martin Schwerdtfeger, économiste principal chez TD Economics, « les recherches économiques démontrent qu'une période de chômage au moment

d'entrer dans le marché du travail est souvent associée à des salaires constamment plus bas même plusieurs années plus tard. » Dans la littérature économique, ce phénomène est connu sous le nom de « stigmates ». L'étude de Schwerdtfeger pour TD Economics suggère que les pertes de salaire dues aux stigmates persistent souvent sur plus d'une décennie, et sont plus importantes en termes de dollars que la perte de salaire immédiate due au chômage (2013).

Les jeunes travailleurs ne sont pas seulement confrontés au chômage, mais également au sous-emploi dans des postes précaires mal rémunérés (c'est-à-dire du travail à temps partiel involontaire, des emplois à contrat et des emplois autonomes à faible revenus sans avantages sociaux). Bien que plusieurs étudiants souhaitent travailler à temps partiel durant l'année scolaire, cela n'est normalement pas le cas pour les jeunes qui ne sont plus aux études. Au milieu de l'année 2013, 14 % des jeunes non-étudiants de 20

TABLEAU 1b: LA JEUNESSE DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL, AVANT ET APRÈS LA RÉCESSION



Source : Statistique Canada tableau CANSIM 282-0002

EMPLOI, SOUS-EMPLOI ET CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

à 24 ans travaillaient à temps partiel. 70% d'entre eux étaient des travailleurs à temps partiel involontaires qui souhaitaient trouver un emploi à temps plein. La proportion de ces jeunes travailleurs à temps partiel a augmenté avant la récession, passant de 10 % à 14 %. La proportion de travailleurs temporaires ou à contrat a également augmenté de 8 % à 12 % (Tal, 2013).

Beaucoup de jeunes connaissent également du sous-emploi en ce sens qu'ils sont trop qualifiés pour les emplois qu'ils réussissent à trouver. Le taux de chômage chez les jeunes possédant un diplôme universitaire ou collégial est bas, et même beaucoup plus bas que chez les jeunes ayant seulement un diplôme d'études secondaires ou moins. Seulement 5,6 % des jeunes de 24 à 34 ans avec un degré universitaire, un certificat ou un diplôme sont sans emploi, ce qui signifie que les diplômés réussissent éventuellement à se trouver du travail (Enquête nationale auprès des ménages de Statistiques Canada, 2011). Toutefois, une proportion significative de jeunes qui entrent sur le marché du travail avec un diplôme postsecondaire n'arrive pas à trouver un emploi qui correspond à leurs compétences.

Une récente étude du marché du travail canadien réalisée par TD Economics a démontré qu'un travailleur canadien sur trois ayant un diplôme postsecondaire occupe un poste peu qualifié, ce qui est en dessus de la moyenne de la OCDE. Certains membres de ce groupe sont des immigrants dont les études ne sont pas reconnues ou peu appréciées au Canada. Ceux qui sont nés et ont étudié au Canada et qui possèdent un diplôme général (souvent en arts ou en sciences sociales) représentent environ le quart des diplômés universitaires, comparativement aux diplômés spécialisés, par exemple en affaires, en ingénierie ou en sciences de la santé. Ces diplômés possèdent de bonnes aptitudes générales et la

plupart d'entre eux finissent par se trouver du travail qui correspond à leur niveau de compétences. Ils ont cependant de la difficulté à acquérir de l'expérience de travail en lien avec leurs études et pertinentes pour l'atteinte de leurs objectifs de carrière une fois qu'ils quittent l'université (Burleton et al., 2013).

Une étude de l'Institut de Recherches en Politiques Publiques réalisée par Cliff Halliwell, un ancien haut fonctionnaire du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (maintenant le ministère de l'Emploi et du Développement social), souligne que le nombre de jeunes détenant un diplôme d'études postsecondaires entrant sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie (environ 70 % du groupe) sera plus élevé que le nombre d'emplois exigeant de telles compétences. Ainsi, plusieurs diplômés continueront d'occuper des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés (2013).

Dans le même ordre d'idées, les Comptables professionnels agréés du Canada (2012) estiment que le niveau d'éducation des jeunes est en hausse constante depuis la dernière décennie, tandis que le niveau de compétences requis sur le marché du travail n'augmente pas. En 2011, 43,4 % des jeunes de 25 à 29 ans occupaient un emploi peu qualifié n'exigeant pas de diplôme d'études secondaires, mais seulement 24,5 % d'entre eux avaient un diplôme d'études secondaires ou moins. Un diplômé universitaire sur quatre occupait un emploi qui n'exigeait aucun diplôme.

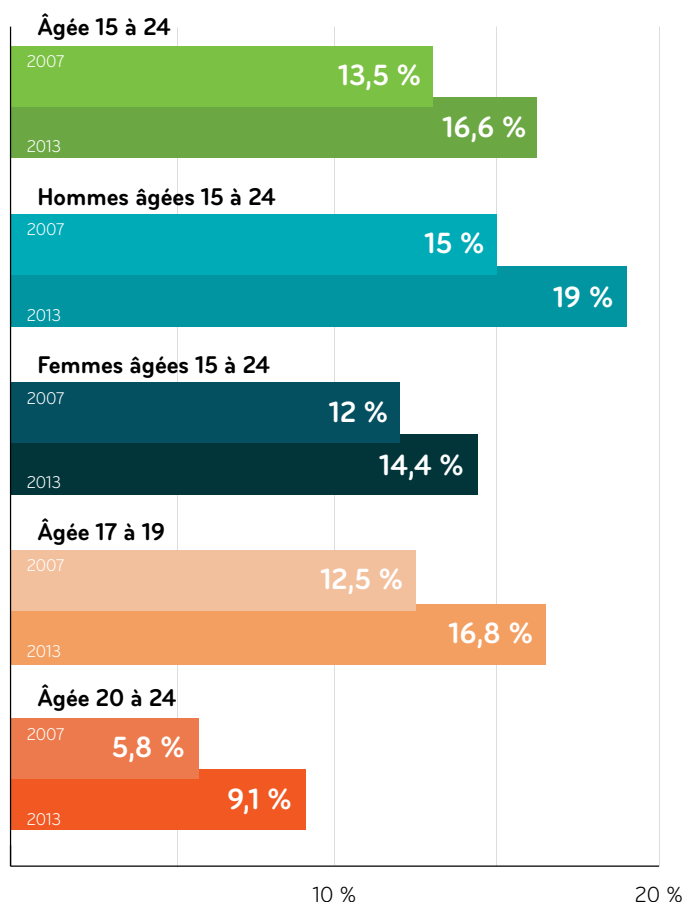
LE CHÔMAGE CHEZ LES ÉTUDIANTS

Un important aspect de l'enjeu du taux de chômage chez les jeunes est le chômage chez les étudiants durant la période estivale, lorsque la plupart des étudiants à temps plein cherchent un emploi temporaire afin de pouvoir payer pour leurs frais de scolarité durant le reste de l'année. Les emplois d'été sont également une importante façon d'obtenir de l'expérience de travail.

Comme le démontre le tableau 2, le taux de chômage chez les étudiants à temps plein au mois de juillet 2013 était de 16,6 % (ou un étudiant sur six). Cela représente une augmentation par rapport au taux de 13,5 % qui prévalait avant la récession. Le taux de chômage était de 19,0 % chez les hommes, comparativement à 14,4 % chez les femmes. Le taux de chômage chez les étudiants à temps plein de 20 à 24 ans était de 9,1 %, alors qu'il était de 5,8 % avant la récession (Statistique Canada, CANSIM 282-0006).

Plusieurs étudiants qui trouvent un emploi travaillent à temps partiel, même s'ils préféreraient travailler à temps plein. Alors que les étudiants cherchent des emplois d'été en 2014, les données suggèrent que la situation sera semblable à celle de 2013.

TABLEAU 2: LE TAUX DE CHÔMAGE DES ÉTUDIANTS ACTUELS (EN %)



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0006

RÉSUMÉ DES PROBLÈMES DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les jeunes Canadiens font face à trois grands problèmes sur lesquels nous devons nous pencher. Premièrement, une proportion considérable de jeunes se retrouve en marge du marché du travail, mais dans une moindre mesure que durant les crises européennes. Cela inclut les jeunes qui ont abandonné leurs études secondaires et les jeunes qui souffrent de discrimination structurelle sur le marché du travail, incluant les autochtones et les minorités ethniques. Deuxièmement, plusieurs jeunes retournant aux études à temps plein sont incapables de trouver du travail durant l'été afin de financer leurs études et d'acquérir une précieuse expérience de travail. Troisièmement, une proportion significative de jeunes qui quittent le système d'études postsecondaires est seulement capable de trouver des emplois mal rémunérés et instables qui ne correspondent pas à leur niveau de de compétences. Il y a un risque que leurs compétences s'atrophient en raison de ce sous-emploi, entraînant une perte de capital humain potentiel dont nous aurons besoin au moment où la génération des baby-boomers prendra sa retraite.



LA STRATÉGIE EMPLOI JEUNESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la résolution des problèmes d'emplois chez les jeunes. Malheureusement, le financement pour les programmes fédéraux d'emploi jeunesse n'a pas augmenté afin de répondre à l'augmentation du taux de chômage et du sous-emploi chez les jeunes depuis 2007. En fait, les compressions du gouvernement Harper signifient que les programmes existants opèrent à bien plus petite échelle qu'il y a dix ans.

La Stratégie emploi jeunesse est un programme gouvernemental lancé en 1997, avec trois volets séparés visant à améliorer les opportunités d'emplois pour les jeunes. Le volet le plus populaire est le Programme Expérience emploi été, qui appuie l'emploi pour les étudiants à temps plein au sein d'organisations communautaires et de petites entreprises ayant 50 employés ou moins. Le programme accorde des subventions aux organisations communautaires pour couvrir les coûts des salaires jusqu'à concurrence du salaire minimum, et accorde des subventions aux petites entreprises pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire minimum.

Un deuxième volet est le programme Career Focus, qui subventionne des emplois auprès d'entreprises pour les nouveaux diplômés, et qui cible désormais des domaines d'études fortement en demande comme les sciences et l'ingénierie. Le troisième volet, appelé Connexion compétences, subventionne le placement professionnel des groupes de jeunes sans emploi à risque, par exemple les jeunes autochtones étant depuis longtemps au chômage et les jeunes vivant avec un handicap.

Selon une récente étude du Comité permanent des finances (Canada, 2014) intitulé « Emploi chez les jeunes au Canada : défis et solutions potentielles », le gouvernement a budgétisé 335,7 millions \$ en 2013-2014 pour la Stratégie emploi jeunesse. Le budget des dépenses déposé suite au budget fédéral de 2014 a souligné qu'il y aurait des fonds pour 49 748 participants en 2014-2015 (Emploi et Développement social, 2014). Le nombre de participants cette année sera ainsi plus bas qu'en 2012, alors que, selon le gouvernement, il y avait 60 000 participants (2014).

Malheureusement, le gouvernement n'a que des données récentes limitées sur les dépenses et le nombre de participants à chacun de ces trois volets. Il n'a pas de données indiquant quelle part du financement va aux employeurs à but lucratif et à but non lucratif.

Cependant, nous savons que le financement de la Stratégie emploi jeunesse est beaucoup plus bas qu'il ne l'était en 2010-2011, quand le gouvernement a investi 397,9 millions \$ dans le programme (Canada, 2014). Ce montant demeure moins qu'il était avant la récession ainsi qu'avant l'augmentation drastique du taux de chômage chez les jeunes qui s'en est suivie. Une évaluation du programme (Emploi et Développement social, 2009) de la période entre 2003-2004 à 2005-2006 souligne que sa subvention moyenne annuelle budgétée était 333 millions \$, ou 397 millions en dollars constants de 2014. Les dépenses actuelles ont été en dessous du montant budgété. L'évaluation indique qu'il y avait une moyenne de 114 000 participants chaque année, plus du double de participants prévus (49,748) pour cette année.

LA STRATÉGIE EMPLOI JEUNESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Bien que la Stratégie emploi jeunesse soit généralement perçue de manière positive, le gouvernement Harper éprouve peu d'intérêt à augmenter ou même à maintenir son financement. Après la crise financière, alors que des gestes audacieux de la part d'Ottawa étaient nécessaires, le gouvernement conservateur a plutôt choisi de réduire ses investissements dans la Stratégie emploi jeunesse. Tandis que le gouvernement de l'Ontario a récemment annoncé de nouveaux fonds pour ses programmes d'emploi jeunesse (Geobey, 2013), Ottawa continue à faire preuve d'un manque de leadership.



FAIRE FACE À LA CRISE DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES : LE RÔLE DES EMPLOYEURS

Tandis que le taux de chômage chez les jeunes est élevé et que plusieurs jeunes ont même arrêté de chercher un emploi, les employeurs canadiens continuent, bien sûr, d'engager des jeunes, y compris des étudiants et des récents diplômés du système d'éducation postsecondaire.

Les employeurs créent un nombre considérable d'emplois d'été. À l'été 2013, le nombre d'emplois à temps plein chez les jeunes a augmenté, passant de 1,1 million en avril à 1,8 million au cours du mois de juillet, en haute saison. Pendant ce temps, le nombre d'emplois à temps partiel pour les jeunes a diminué de 179 000. Bien qu'une partie des 700 000 emplois à temps plein créés étaient des emplois autonomes, il y a quand même une vague d'embauche importante en été, et plusieurs postes à temps partiel sont convertis en postes à temps plein (Statistique Canada, Tableau CANSIM 282-0001; données non désaisonnalisées).

Un petit nombre d'employeurs jouent un rôle actif en matière de programmes d'apprentissage en milieu de travail. Ce sont ces programmes qui aident actuellement une minorité de jeunes à acquérir à la fois une précieuse expérience de travail et des compétences postsecondaires. Les programmes d'apprentis qui permettent d'acquérir des aptitudes surtout dans les métiers spécialisés sont un mélange d'apprentissage en classe et sur le marché du travail. L'apprentissage pratique représente normalement de 80 à 85 % des études sur quatre ans. (Il faut toutefois noter que plusieurs apprentis sont plus vieux que le groupe des jeunes travailleurs.)

À long terme, les employeurs retirent des avantages financiers de ces programmes lorsque les apprentis demeurent dans l'entreprise. Il y a toutefois des coûts liés à la formation des apprentis sur le milieu de travail et au fait de devoir perdre des travailleurs durant les périodes d'apprentissage en classe (qui sont appuyées financièrement par les bénéficiaires d'assurance-emploi). Plusieurs employeurs qui doivent déboursier les coûts de la formation de ces apprentis sont très critiques par rapport aux « free-riders » qui emploient des travailleurs qualifiés sans contribuer aux coûts de formation. Le gouvernement fédéral appuie la formation d'apprentis par le biais de subventions accordées à la fois aux employeurs et aux apprentis. Actuellement, environ 85 000 nouveaux apprentis s'inscrivent chaque année, et environ 31 000 terminent leur programme (Statistique Canada, 1991-2009).

Environ 80 000 étudiants secondaires et postsecondaires participent à des programmes coopératifs d'éducation offerts par les diverses institutions faisant partie de l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC). Les employeurs qui participent à ces programmes offrent une expérience de travail rémunéré dont la qualité est hautement surveillée par les institutions d'enseignement. Ces placements représentent un travail productif qui est reconnu par le milieu académique. Bien que les gouvernements provinciaux offrent un certain appui au lancement et à la promotion des programmes coopératifs, le gouvernement fédéral a mis fin au financement des programmes coopératifs en 1996 après environ dix ans d'appui (Crichton, 2009).

FAIRE FACE À LA CRISE DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES : LE RÔLE DES EMPLOYEURS

Récemment, il y a eu beaucoup de controverse concernant les stages non rémunérés pour les jeunes. Bien qu'il y ait très peu de données à ce sujet, il est vrai que ce nombre de stages augmente rapidement. On estime qu'il y a environ 300 000 stages non rémunérés en Ontario seulement (McKnight, 2013).

Les stages non rémunérés sont considérés comme étant une forme d'exploitation, puisque les employeurs tirent des avantages économiques du travail productif, mais non rémunéré, de ces stagiaires. Il y a également un problème du fait que ces stages permettent seulement à une petite minorité bien nantie qui peut se permettre de travailler sans être payée d'obtenir de l'expérience de travail. Il serait peut-être possible de favoriser des placements non rémunérés à court terme où le rôle de l'employeur se concentrerait d'abord sur la formation, dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu. Toutefois, les lois en matière d'emploi (notamment en Ontario) interdisent généralement aux employeurs de ne pas rémunérer leurs employés.

Au mieux, seule une petite minorité de jeunes canadiens sont capable de participer à des programmes formels de formation en milieu de travail. L'étendue de ces programmes est faible en comparaison avec les programmes d'apprentis et de formation en milieu de travail de pays comme l'Allemagne et l'Autriche. Ces pays ont de faible taux de chômage chez les jeunes et fournissent depuis longtemps des programmes de transition de l'école au marché du travail.

Bien que le gouvernement ait un rôle à jouer, une grande partie de la responsabilité revient aux employeurs en ce qui a trait à la création d'opportunités d'emplois pour les travailleurs de demain. Cette responsabilité revient particulièrement aux grandes entreprises

qui bénéficient déjà des programmes d'éducation postsecondaires financés par l'État et par les étudiants qui sont orientés selon leurs besoins.

Les Canadiens comprennent qu'il faut en faire davantage pour aider les jeunes. Un sondage commandité par l'Institut Broadbent révèle que la génération canadienne du millénaire s'attend à devoir faire face à un futur précaire et à du travail comportant peu de bénéfices, et croit que l'inégalité des revenus va augmenter durant leur vie.

La somme détenue par les entreprises privées non financières au quatrième trimestre de 2013 était de 626 milliards \$, ce qui dépasse le montant total de la dette du gouvernement (Statistique Canada, Tableau CANSIM 378-0121). Même une petite fraction de cette somme, bien ciblée pour créer des emplois, permettrait de créer de nouveaux emplois pour les jeunes, comme expliqué plus bas.

Nos propres recherches démontrent que les Canadiens comprennent qu'il faut en faire davantage pour aider les jeunes. Un sondage commandité par l'Institut Broadbent révèle que la génération canadienne du millénaire s'attend à devoir faire face à un futur précaire et à du travail comportant peu de bénéfices, et croit que l'inégalité des revenus va augmenter durant leur vie (2014).

FAIRE FACE À LA CRISE DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES : LE RÔLE DES EMPLOYEURS

Ce sondage révèle également que la génération du millénaire, ainsi que leurs parents baby boomers, ne croient pas que les entreprises font de la création d'emploi au Canada l'une de leurs priorités. Une forte majorité (79 % et 85 % des jeunes du millénaire et des baby boomers, respectivement), croit que les entreprises concentreront encore davantage leurs profits à l'avenir, même si cela signifie qu'elles ne créeront pas d'emplois pour le Canada.

Bien qu'à la fois le gouvernement et les employeurs aient leur rôle à jouer, les employeurs ne répondent clairement pas à l'appel et n'investissent pas autant qu'ils le devraient pour faire face aux défis de l'emploi chez les jeunes.

VERS UNE GARANTIE EMPLOI JEUNESSE CANADIENNE

Il est temps que nous mettions sur pied un Nouveau pacte pour les jeunes. Et il est temps que les employeurs canadiens et le gouvernement fassent leur juste part.

En avril 2021, le Conseil de l'Union européenne a adopté en principe une Garantie emploi jeunesse selon laquelle toute personne âgée de moins de 25 ans se verrait garantir une offre pour un emploi hautement qualifié, un poste d'apprenti ou une place dans un programme de formation dans les quatre mois suivant la fin de leur éducation formelle ou leur mise au chômage. L'objectif du programme est d'empêcher les jeunes de sombrer dans le chômage à long terme et de s'assurer que tous les jeunes puissent obtenir une formation ou de l'expérience de travail pertinente. Les pays membres sont chargés de développer des plans d'action nationaux en collaboration avec les employeurs, les institutions de formation et d'enseignement, les services pour les jeunes et pour l'emploi et les syndicats (Commission européenne).

Dans le contexte canadien, une telle initiative exigerait des consultations sérieuses avec les employeurs afin de discuter de la façon de partager les coûts.

Afin d'entreprendre de telles discussions, le gouvernement fédéral devrait annoncer son intention d'augmenter le financement de sa Stratégie emploi jeunesse de 670 millions \$, pour atteindre un total de 1 milliard \$ par année, pour autant que les grandes entreprises investissent le même montant que le gouvernement. Les groupes cibles seraient les jeunes plus à risque de connaître du chômage à long terme et les étudiants quittant le système d'éducation postsecondaire. Les placements prioritaires seraient accordés aux jeunes sans emploi depuis plus de quatre mois, en s'assurant que ces placements correspondent aux aptitudes et compétences des individus.

La contribution des grandes entreprises se traduirait par des opportunités de placement, tandis que le gouvernement fédéral appuierait les emplois auprès des petits employeurs du secteur privé ainsi qu'au sein de la fonction publique et des organisations à but non lucratif. Les provinces, pour leur part, devraient pouvoir avoir accès aux fonds fédéraux afin d'étendre leurs propres programmes d'emplois pour les jeunes.

Comme il a déjà été mentionné, le montant annuel de 670 millions \$ pour les entreprises n'est qu'une petite fraction des 630 milliards \$ « d'argent mort » qui dorment actuellement dans leurs coffres. La contribution additionnelle des employeurs ne représenterait en effet qu'à peu près 0,1 % des actifs non financiers des entreprises. Par ailleurs, cela ne représente que le quart du coût du programme controversé du gouvernement fédéral conservateur de fractionnement des revenus, qui pour sa part ne bénéficierait, pour la plupart, qu'à une petite minorité de familles bien nanties à revenu unique.

VERS UNE GARANTIE EMPLOI JEUNESSE CANADIENNE

Il est difficile d'estimer le coût d'une Garantie emploi jeunesse en fonction du modèle européenne, mais il demeure qu'une garantie d'emploi à court terme selon les modalités décrites ci-dessous pourrait avoir des répercussions considérables. Avec un taux horaire de 15 \$, un poste de 12 semaines à temps plein, que soit un poste coopératif, un stage payé ou un emploi d'été, coûterait 7 200 \$ en salaire (supposant une semaine de travail de 40 heures).

Ainsi, un montant additionnel de 1,34 milliards \$(c'est-à-dire les dépenses supplémentaires de 670 millions du gouvernement fédéral et les dépenses de 670 millions des grandes entreprises) permettrait de financer 186 000 postes du genre². Il s'agit de plus du double des emplois coopératifs qui existent actuellement, et de plus du triple du nombre de participants actuels à la Stratégie emploi jeunesse. Sur une base annuelle (quatre rondes de placements d'une durée de trois mois), le nombre de jeunes sans emplois par mois diminuerait de 46 500, ce qui représente le huitième (12,2 %) des 380 600 jeunes sans emploi en date de mai 2014. Cette diminution du nombre de jeunes sans emploi serait suffisante pour réduire le taux de chômage chez les jeunes de 13,3 % à 11,7 %. Bien que ces résultats soient relativement modestes, ils sont possibles, et un programme amélioré pourrait ensuite être mis sur pied à long terme afin d'étendre la Garantie emploi jeunesse.

Ce premier pas envers un Garantie emploi jeunesse ne permettrait pas de résoudre tous les défis en matière d'emplois décrits dans cet article et auxquels les jeunes sont confrontés. Toutefois, cela représenterait un grand pas vers une égalisation des chances.

Il est temps que nous mettions sur pied un Nouveau pacte pour les jeunes. Et il est temps que les employeurs canadiens et le gouvernement fassent leur juste part.



NOTES

1. Selon le Comité permanent des finances, le gouvernement investira 335,7 millions \$ en 2013-2014 dans la Stratégie emploi jeunesse (voir Canada, 2014). Ainsi, les dépenses totales seraient de 1 0057 milliards \$.
2. Le chiffre précis d'emplois qui pourraient être cotisés à ce salaire serait 186 111.

BIBLIOGRAPHIE

BURLETON, Derek, S. GULATI, C. MCDONALD and S. SCARFONE. « Jobs in Canada: Where, What and For Whom? » TD Economics, octobre 2013.

<http://www.td.com/document/PDF/economics/special/JobsInCanada.pdf>

BERNARD, Andre. « La dynamique du chômage chez les jeunes Canadiens », Statistique Canada, Cat. 11- 626-X. No 024, 2013.

Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des finances. « L'Emploi chez les jeunes au Canada : défis et solutions potentielles ». Ottawa, Bibliothèque du Parlement, juillet 2014.

http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/412/FINA/Reports/RP6658485/412_FINA_Rpt06_PDF/412_FINA_Rpt06-f.pdf

CPA Canada. « Le chômage des jeunes au Canada : bousculer les idées reçues ». 2012.

http://www.cga-canada.org/fr-ca/ResearchReports/ca_rep_2012-10_youthunemployment_f.pdf

Plan d'action économique du Canada. Gouvernement du Canada. « Stratégie jeunesse emploi ». 2014.

<http://actionplan.gc.ca/fr/initiative/strategie-emploi-jeunesse>

Association canadienne de l'enseignement coopératif. Site web.

http://www.cafce.ca/index_fr.html

CRICHTON, Andrew. « Documentation de l'historique de l'ACDEC au Canada ». 2009.

http://www.cafce.ca/history_fr.html

Emploi et développement social Canada. Gouvernement du Canada. « Évaluation sommative : Stratégie emploi jeunesse, Août 2009 ». 2009.

http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/competences_emploi/2009/aout.shtml

----- . Gouvernement du Canada. « Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones ». 2014.

http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/rpp/2014_2015/rpp-1_2.shtml

Commission européenne. Emploi, affaires sociales et inclusion. « Garantie pour la jeunesse ».

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr>

Finances Canada. Gouvernement du Canada. « Plan d'action économique 2014 – sur la voie de l'équilibre : créer des emplois et des opportunités », 2014.

<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/plan/pdf/budget2014-fra.pdf>

FONG, Francis. « The Plight of Younger Workers. » TD Economics, 8 mars 2012.
http://www.td.com/document/PDF/economics/special/ff0312_younger_workers.pdf

GEOBEY, Sean. « The Young and the Jobless. » Centre canadien de politiques alternatives, bureau de l'Ontario, 2013.
http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2013/09/Young_and_jobless_final3.pdf

Gouvernement du Canada. Plan d'action économique 2014. « Stratégie emploi jeunesse », 2014.
<http://www.actionplan.gc.ca/fr/initiative/strategie-emploi-jeunesse>

HALLIWELL, Cliff. « No Shortage of Opportunity », IRPP, étude no. 42, novembre 2013.
<http://www.irpp.org/en/research/competitiveness/no-shortage-of-opportunity/>

MCKNIGHT, Zoe. « Unpaid interns: No one is keeping track », Toronto Star, 22 octobre 2013.
http://www.thestar.com/news/gta/2013/10/22/unpaid_interns_no_one_is_keeping_track.html

SCHWERDTFEDER, Martin. « Assessing the Long Term Cost of Youth Unemployment », TD Economics, 2013.
http://td.com/document/PDF/economics/special/ms0113_YouthUnemp.pdf

Statistique Canada. Gouvernement du Canada. « Tendances de la formation des apprentis inscrits au Canada, 1991 à 2009 », 2009.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011003/article/11538-fra.htm>

----- . Ottawa. CANSIM, tableau 282-0001. « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, non désaisonnalisées », décembre 2013 – avril 2014.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820001>

----- . Ottawa. CANSIM tableau 282-0002. « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé », 2009-2013.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820002>

----- . Ottawa. CANSIM tableau 282-0006. « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les étudiants au cours des mois d'été, le sexe et le groupe d'âge, non désaisonnalisées », juillet 2007 à juillet 2013.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47?lang=fra&id=2820006>

----- . Ottawa. CANSIM tableau 282-0087. « Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées », avril 2013 à juillet 2014.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=2820087>

Statistique Canada. Ottawa. CANSIM tableau 378-0121. « Comptes du bilan national », 2011-2013.
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a46?lang=fra&childId=3780121>

----- . Gouvernement du Canada. « Enquête sur la population active », avril 2014. Ottawa.

----- . « Enquête nationale auprès des ménages », 2011. Ottawa.

TD Economics. « Assessing the Long Term Cost of Youth Unemployment », 2013.
http://www.td.com/document/PDF/economics/special/ms0113_YouthUnemp.pdf

TAL, Benjamin. « Dimensions of Youth Unemployment in Canada. », CIBC Economics, 13 juin 2013.
http://research.cibcwm.com/economic_public/download/if_2013-0620.pdf

ATTRIBUTIONS

Icônes de couverture: flaticon.com. Creative Commons BY 3.0.

page 5: itupictures/flickr. Creative Commons BY 2.0.